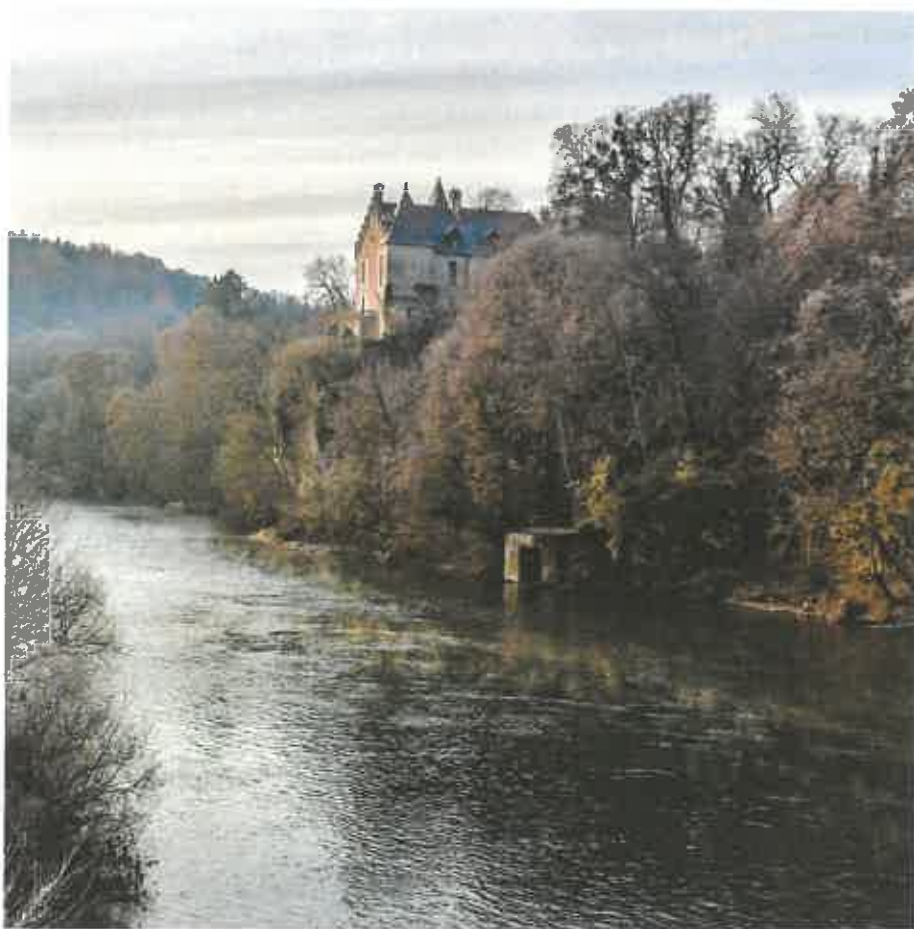


BULLETIN COMMUNAL



THORAISE



*Nous vous souhaitons,
à toutes et à tous, ainsi
qu' à vos proches,
une excellente année*

2019

- La Municipalité

Janvier 2019

Le mot du Maire

Chères Thoraisiennes, Chers Thoraisiens,

Enfin, après 18 mois de travaux, auxquels les élus ont consacré beaucoup de temps, nous avons pu inaugurer notre nouvelle maison commune.

Ce fut une belle fête et avec le Conseil Municipal je tiens à remercier les nombreuses personnes présentes.

C'est un important investissement pour la commune mais qui prouve son utilité par le succès que rencontre la salle polyvalente à travers les nombreuses activités proposées et un nombre croissant de locations. L'espace Mairie permet l'accessibilité à tous et un confort de travail pour le secrétaire et les élus.

Nous allons pouvoir maintenant réfléchir et préparer d'autres projets :

- Plantations autour de la maison commune avant le printemps qui pourrait se faire avec le SIVOM et la participation de volontaires.
- Réflexion sur le devenir du bâtiment de l'école et du terrain de sport, la classe de THORAISE devant rejoindre la nouvelle école de MONTFERRAND LE CHATEAU début 2020
- Le projet de création d'un poulailler et d'un jardin participatifs qui ont été mis en place sur d'autres communes et rencontrent un grand succès.

Avec le transfert au Grand Besançon des compétences eau/assainissement en 2018 et voirie au 1^{er} janvier 2019, les élus restent impliqués à travers les comités de secteur regroupant les communes voisines du Sud-Ouest Bisontin. La Mairie reste votre interlocuteur pour toutes ces questions pour veiller à ce que ces services restent efficaces et réactifs. Par ailleurs, l'entretien général reste aux communes par convention et le SIVOM continuera à assurer comme par le passé celui-ci.

L'agitation de ce dernier mois a fait comprendre à l'état que les élus communaux et les maires en particulier, au contact des réalités quotidiennes des habitants, sont le mieux à même de faire remonter un certain nombre de questions.

Je me tiens à votre disposition aux heures de permanences et plus particulièrement sur rendez-vous pour échanger et être votre porte-parole auprès des parlementaires.

Nous organiserons en janvier une réunion d'échange pour aborder les questions communales et les questions plus générales si vous le désirez et je vous invite à m'adresser par avance les thèmes que vous souhaiteriez voir abordés.

Nous vous souhaitons une excellente année 2019 !

HISTOIRE DE THORAISE

Le site de THORAISE rappelle celui de BESANCON. Le Doubs décrit un important méandre qui entoure une petite plaine. A l'endroit où la boucle semble prêt à se refermer, un massif rocheux s'interpose et détourne l'eau. Mais le petit groupe de maison de THORAISE ne s'est pas implanté dans une boucle, le rocher lui a suffi. D'autre part, alors que THORAISE, son rocher et son château ne dominent la rivière que d'une vingtaine de mètres, la citadelle s'élève à une centaine de mètres au-dessus du niveau de l'eau.

Derrière le village (altitude 251 mètres) s'élève une pente boisée qui culmine à 409 mètres. Quoiqu'exigu, le territoire inclut le lit du Doubs en totalité sur une longueur de 6 km. Pour éviter à la navigation un long détour imposé par le cours fantaisiste de la rivière, on fit dans la première moitié du XIXe siècle un canal qui traverse le rocher de part et d'autre, autre ressemblance avec le site bisontin. La partie souterraine, longue de 185 mètres, est entièrement voûtée en pierre de taille.

Une grande partie de la plaine de THORAISE est occupée par l'Ecole des Ponts du 19^e Régiment du Génie, depuis 1960. Les terrassements nécessaires à son installation ont fait apparaître des vestiges gallo-romains (fondations, mosaïques, locaux à hypocauste, caniveaux, bassin, monnaies, fragments d'amphores). Un cimetière mérovingien avait aussi été découvert en 1948.

La seigneurie de THORAISE a été fondée en 1250, pour un fils du seigneur de MONTFERRAND. Le château fort est cité pour la première fois en 1273. Cette année-là, une querelle opposait Hugues, sir de THORAISE, à son neveu Pierre de MONTFERRAND. Celui-ci, allié avec Guillaume d'ABBANS, détruisit le château et mis le feu aux chaumières alentour. Longtemps après, en 1385, Jean III, seigneur de THORAISE, vendit à Hugues de BOURGOGNE, sire d'Arlay tous les biens et les hommes qu'il possédait à THORAISE, pour 4 500 francs d'or. Le même Jean III et son fils cédèrent aussi les dépendances de la seigneurie, c'est-à-dire les biens de VORGES, BUSY, BOUSSIERES, GRANDFONTAINE. Ils abandonnèrent même un droit de suzeraineté qui leur restait, sur la seigneurie de TORPES. Quelles pouvaient être les raisons d'une liquidation aussi complète ? On l'ignore. Toujours est-il que la lignée des premiers seigneurs de THORAISE avait pris fin.

Peu après, en 1386, la seigneurie fut rachetée par le duc Philippe le Hardi, et se retrouva aux mains de ses suzerains, les ducs de BOURGOGNE. Ceux-ci l'utilisèrent pour cautionner un emprunt de 1 200 francs que leur avait consenti en 1412 Jean POURCELOT, de BESANCON. Plus tard, en 1425, l'ayant sans doute rachetée une fois encore, ils en cédèrent la jouissance à Adrien de TOULOUGEON et à ses descendants, pour services rendus.

En 1534, Jean d'ACHEY devint seigneur de THORAISE. Genoux à terre, tête nue et mains jointes, il reconnut tenir son fief du duc-comte de BOURGOGNE, qui était alors l'empereur Charles-QUINT. La famille d'ACHEY paraît s'être éteinte vers 1756. Maximilien d'IZELIN de LANANS, Maréchal de camp des armées du roi, libre baron de l'Empire, acheta alors la seigneurie de THORAISE. Il en fut le propriétaire jusqu'en 1793, année où, ayant émigré, ses biens furent vendus comme biens nationaux.

Quelques autres grandes familles ont possédé des biens à THORAISE : DE VAUGRENANS, DE PELOUX, DE RYE, D'ABBANS, DE GRAMMONT, DE ROCHEFORT etc...

Le château est plusieurs fois mentionné. Un document de 1584 fait allusion à ses fossés. En 1683 on le nomme « château et maison forte ». En 1783 on précise qu'il a deux étages, un grenier, une cave. Son seigneur, qui réside au château d'AVILLEY, le laisse à un locataire. Mais il réserve deux chambres, dont une dans la grande tour carrée, ainsi qu'un place pour deux chevaux à l'écurie, et la totalité de la cave. La bâtisse partiellement restaurée au XIXe siècle, continue à orner le paysage, sur son rocher qui domine la rivière.

Le bourg fut détruit en 1273, en même temps que le château. Fut-il reconstruit ? Paradoxalement, un document de 1584 selon lequel « le bourg et le faubourg sont présentement en ruines » apporte la preuve de la reconstruction. En effet, les ruines de 1273 étaient ensevelies depuis longtemps. Quant à celle de 1584, elles furent elles aussi réparées, si l'on en croit une description de 1683.

Le portail (bac) de THORAISE était tenu en 1584 par un amodiateur. Une maison abritant le batelier et sa famille, se dressait au bord de la rivière. Elle est encore mentionnée en 1683, puis en 1783. Les habitants de THORAISE avaient droit à la traversée gratuite, en payant au seigneur, à la fin de chaque année, un blanc par ménage (moins de un demi sol), augmenté d'un don de froment s'ils possédaient cheval et chariot. Le bac ne fut remplacé par un pont que vers 1880.

Le droit de mainmorte avait été supprimé en 1388, mais seulement pour les manans qui résidaient dans le bourg. Celui qui s'expatriait perdait son affranchissement, de sorte que ses biens, à sa mort et s'il n'avait pas d'héritier vivant sous son toit, retournaient au seigneur.

La dîme était perçue sur toutes les vignes et sur toutes les terres « enfruitées ». De onze gerbes le laboureur en devait une au seigneur. En 1683 encore, il était bien spécifié que gerbes et raisins devaient être prélevés par l'officier de service, avant que les voitures eussent été déchargées. Cependant, quelques propriétaires payaient une demi dîme, ou même en étaient exempts.

Le seigneur avait encore beaucoup d'autres droits, et avant tout les corvées, auxquelles les paysans étaient astreints. Chacun d'eux consacrait deux ou trois journées par an à labourer, à faner, à charroyer pour le seigneur. Le sens actuel du mot corvée, nous fait bien deviner comment ces tâches étaient alors perçues par les travailleurs, même si le bénéficiaire fournissait en compensation la nourriture des gens et des bêtes.

Le sire rendait la justice, non gratuite, pour tout litige ou incident survenu sur le territoire de THORAISE, et ses sentences pouvaient punir jusqu'à la mort inclusivement, selon les termes d'un document de 1584. Il contrôlait les ventes et achats fonciers, par l'intermédiaire de son tabellion. Il surveillait l'étalonnage des poids et mesures. Et ses sujets ne pouvaient se réunir sans son autorisation. D'autre part, la rivière était sa propriété ? Il n'autorisait que la ligne volante, avec petit hameçon, sans plomb (1683). Ces droits et autres encore, étaient-ils tombés en désuétude au XVIIIe siècle ? Il ne le semble pas. Dans une comptabilité du seigneur s'étendant de 1735 à 1755, nous avons remarqué que même les dons de gélines étaient effectifs, tout comme il était d'usage quelques siècles auparavant. Seule différence, la géline se nommait poule en 1735.

La vigne a tenu autrefois une grande place dans la vie quotidienne de THORAISE. Déjà en 1336, Jean d'ABBANS se trouvant au château de THORAISE avec sa troupe, la désaltéra avec le vin qui se trouvait dans la cave, défonçant les tonneaux avec sa hallebarde. En 1584, des vignes son dénombrées en trois lieux-dits, et un siècle plus tard, leur surface paraît avoir encore augmenté. En 1783, il est signalé 110 arpents (37 ha environ) de vigne, 20 ha en 1852 et 4 ha seulement en 1909. Aujourd'hui, on n'en voit plus.

Le moulin de THORAISE est mentionné en 1584. En 1683, on réitère l'obligation pour les habitants d'y moudre leur grain, d'y battre leur chènevis, d'y fouler leur drap. AU XVIIIe siècle, il était amodlé « à perpétuité » par le seigneur. En 1885, il pouvait moudre 100 hl de grain par jour et occupait 10 ouvriers. Mais son activité cessa peu avant 1900.

La production de céréales était importante autrefois : en 1852, la surfaceensemencée en blé et en seigle représentait 120 ha. En 1909, les mêmes cultures n'occupaient plus que 60ha mais elles sont remontées à 70 en 1980. Pour le bétail les comparaisons ne sont pas toujours possibles, fautes de données, sauf en ce qui concerne les bêtes à laine. On en dénombrait 79 en 1688, 216 en 1795, mais seulement 16 en 1980. Le nombre de bêtes à cornes a diminué régulièrement jusqu'à devenir nul aujourd'hui.

Le courant du Doubs actionnait un martinet au XVIIIe siècle, un taillanderie au XIXe siècle.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Le seigneur de THORAISE nommait les bénéficiaires de quatre chapelles. L'une, Notre Dame se trouvait dans l'église de GRANDFONTAINE, et les trois autres à THORAISE. Il y en avait une dans le château (Saint Antoine et Sainte Marguerite). La chapelle du Buis se dressait au sud du bourg. Elle renfermait une statuette qui avait été placée le long de la route de BOUSSIERES, dans un petit oratoire ménagé dans les murs d'enceinte du château. Des voleurs l'ayant dérobée, on a mis à sa place une pièce de moindre valeur, qui s'y trouve encore. Quant à la chapelle du Mont, bâtie vers la fin du XVIe siècle, agrandie deux fois, elle fut détruite pendant la révolution. Elle fut le siège de la « Confrérie de N.-D. du Mont », siège transféré à l'école en 1822. Elle fut remplacée en 1923 seulement, par la « Confrérie des pèlerins de N.-D. du Mont » qui organise un pèlerinage à la chapelle, chaque année.

THORAISE fit partie de la paroisse de GRANDFONTAINE jusqu'en 1685, année où les habitants furent autorisés à choisir un prêtre pour célébrer le culte dans leur village. Ce fut un gros progrès, car pour se rendre à GRANDFONTAINE il faut traverser le Doubs, ce qui n'était pas une mince affaire autrefois, lorsque l'on transportait un cercueil, quand les eaux étaient fortes. Mais en 1764 l'église menaçant de tomber en ruines, elle fut reconstruite et agrandie. On y voit un bénitier en 1696, classé en 1975 dans l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le presbytère fut construit en 1818 et la paiement de l'entrepreneur s'effectua difficilement. Un abondant échange de lettre en témoigne. L'argent manquait dans la commune.

Le nouveau cimetière, succédant à celui qui se trouvait dans le village, fut ouvert en 1899, puis agrandi en 1927.

EQUIPEMENT

En 1835 la commune fit l'acquisition d'une maison déjà ancienne, pour y installer l'école. En 1844, le conseil municipal proposa de la restaurer et de l'aménager mais faute d'argent la proposition n'eut pas de suite.

En 1879 on reprit la question. L'architecte LAVIE consulté, écrivit dans son rapport que l'état de la maison était bien fait pour effrayer ceux qui devaient l'habiter, ainsi que les parents des élèves. Il ajoutait que peu de maisons d'école offraient un aussi triste spectacle. Un devis fut établi par ses soins. Il y a tout lieu de croire que le travail fut exécuté, mais on ne retrouve aucun certificat de réception dans les archives.

La petite place publique qui occupe le centre du village a été créée en 1888 à l'emplacement d'un jardin. Cette parcelle fut achetée pour 300 francs, fournis collectivement par les habitants les plus aisés de la commune. Pareille coopération, assez rare, mérite d'être rappelée.

Une anecdote tirée des archives, montre combien la commune était dépourvue d'argent. En 1857, le propriétaire du château était H.-E. GERARD, banquier à BESANCON. Il était en désaccord avec la municipalité, au sujet d'un chemin passant au pied du rocher, sous le château, au bord du Doubs. Une solution amiable intervint l'année suivante, selon laquelle le banquier verserait à la commune 2000 francs expressément réservés à l'achat d'une pompe à incendie. La pompe fut acquise, mais en 1896, et grâce à un emprunt.

Source et bibliographie

Sources – Guide des A.D., II, 339

Bibliographie – Borne (L.), Les sires de MONTFERARAND, THORAISE..., BESANCON, 1924.

Notre-Dame du Mont et sa Confrérie à THORAISE, BESANCON, 1939.

.....

A plusieurs reprises, nous avons utilisé les pages de ce Bulletin pour rappeler quelques règles de civisme et de respect mutuel, sans toujours obtenir, malheureusement, les résultats escomptés. Trop souvent, nous considérons que les lois et les règles sont autant d'entraves à notre chère liberté, oubliant par là même qu'elles sont aussi les garants du respect de l'Autre, et par là de nous-mêmes.

Ainsi, au nom de ce principe, nous assistons à une lente, mais inexorable détérioration de notre cadre de vie. Certes, notre petite communauté n'est pas encore, loin s'en faut, cette jungle dont nous voudrions tous être les lions, mais si nous n'y prenons pas garde, notre environnement et nos conditions de vie peuvent être impactés de façon irrémédiable.

Les transgressions quant aux horaires d'utilisation de matériels bruyants sont en nette augmentation. Nous considérons bien souvent comme normal de perturber la quiétude de nos voisins, alors que nous n'admettrions pas l'inverse. Dans le grand film de la vie, nous nous attribuons volontiers le premier rôle, oubliant nos devoirs envers nos semblables, ainsi que leurs droits essentiels. Et nous nous donnons ainsi le droit de disposer librement de ce qui ne nous appartient pas, ou plus exactement de ce qui appartient à tous, et qui a ce titre doit être respecté et préservé par tous. Les rues de notre village, particulièrement aux abords de l'église, sont jonchées de crottes de chiens, on trouve le long des voies de circulation des sacs poubelles qui ne manquent pas d'attirer des animaux en quête de nourriture, faisant par-là courir un risque important aux usagers de ces routes, pour des économies qui se chiffrent en dizaines de centimes.

Même les alentours de la benne à verre communale sont devenus un véritable dépotoir, pourquoi se fatiguer à remettre dans nos voitures, distantes de quelques dizaines de centimètres, des sacs plastiques ou cartons qui ne manqueront pas de décorer joliment le paysage ?

Nous avons la chance de vivre dans un environnement (relativement) préservé et qui a su garder de sa ruralité, ne gâchons pas par une attitude irresponsable les efforts entrepris dans ce sens.



Nous nous plaignons régulièrement des coûts de fonctionnement de nos Collectivités, et de leur impact sur notre porte-monnaie ; outre une pollution, parfois définitive, de la nature qui nous entoure, ces comportements viennent en augmenter la facture.

CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918



Cette année, la commémoration du 11 novembre revêtait un caractère particulier, puisqu'elle célébrait le bicentenaire de la fin de la « Grande Guerre », un conflit qui a marqué de façon indélébile notre continent, laissant dans quasiment tous nos villages des

monuments qui rappellent le sacrifice de la jeunesse d'alors. La cérémonie a débuté sous les notes de la Fraternelle de QUINGEY, suite à quoi les élèves de MONTFERRAND LE CHATEAU et THORAISE ont lu des lettres de poilus et entonné la « Marseillaise », suivis par la Chorale de THORAISE qui a interprété notre Hymne National en polyphonie et avec de nouvelles paroles.

La prestation de notre chorale locale s'est ensuite poursuivie dans la nouvelle salle polyvalente, où les participants se sont retrouvés pour discuter autour de quelques bouteilles et gâteaux.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'animation de cette cérémonie : la Fraternelle de QUINGEY qui y est présente depuis des temps immémoriaux, les enseignants, les élèves ainsi que leurs parents, la chorale et tous les Thoraisiens fidèles à cette commémoration.



ACTIVITES SPORTIVES A THORAISE



Depuis le 17 septembre 2018, plusieurs activités sportives se déroulent dans notre nouvelle salle, avec le concours du Comité Départemental d'Education Physique et Gymnastique Volontaire 25-90 :



Ce ne sont pas moins de 18 personnes qui fréquentent le cours de Gym tendance le lundi de 19h00 à 20h00 et 16 personnes pour le cours du mercredi de 18h00 à 19h00.

Sept participants ont pris rendez-vous sur le parking de la nouvelle mairie le mardi à 14h15 pour une heure de marche nordique hebdomadaire.

Enfin douze seniors se sont inscrits au cours de Gym du mercredi de 9h30 à 10h30.

Sans oublier deux nouvelles activités à compter de janvier : la Street dance pour les 7-11 ans et la Zumb'inettes pour les 4-6 ans.



Soulignons le succès du cours de boxe thaï de Sébastien le lundi et mercredi de 20h15 à 22h00 et ses 25 inscriptions !

La salle de convivialité accueille également plusieurs cours de Yoga le mardi soir ainsi que les séances de sophrologie le mercredi soir.

YOGA (Patrice MOREAU)

J'enseigne depuis 1994 (et depuis cette saison à THORAISE) une méthode de Yoga UNIQUE et très complète tirée de l'enseignement de Monsieur Lionel OUDART.

Une synthèse de plusieurs méthodes traditionnelles avec une particularité : l'accent porté sur le souffle, la détente du diaphragme et les postures sous formes de SERIES, donnant à chaque cours un thème spécifique. Des matériels uniques à cette école contribuent à un travail de fond sur le dos, en toute sécurité. Tout cela permet de faire travailler, de semaine en semaine, toutes les parties du corps et de façon complète... et chacun à son niveau. La liste est longue, maux de dos, problèmes respiratoires, articulaires, de sommeil, circulatoires et nerveux, stress... qui par la régularité de la pratique, ne tiennent pas ou sont fortement réduits grâce à une méthode enfin efficace, mûrement réfléchie et élaborée, qui prend les problèmes à la source. La clé est que l'élève se prend progressivement en charge et progresse vers l'autonomie.

Un corps sain et entièrement fonctionnel engendre un esprit sain, calme et serein, présent et disponible. Tout étant lié.

On s'émerveille et se surprend toujours, à tout niveau de pratique, de ce que CE yoga apporte, et du cercle vertueux de bien être et de santé qui se met en place en soi progressivement.

Avec plus de 8000 cours donnés en 26 ans sur BESANCON et villages alentours, je vous fais bénéficier de mon expérience unique et approfondie. Vous êtes le/la bienvenu(e) à ce cours ou l'état d'esprit est simple de bonne humeur, sincère, tolérant et positif.

Remerciements à Monsieur le Maire et son équipe municipale pour leur confiance, vision et gentillesse, et de me permettre de pouvoir pratiquer dans cette magnifique et fonctionnelle salle Commune de THORAISE à énergie positive (dans tous les sens du terme).

Les cours ont lieu le mardi de 18h00 à 19h30 et de 19h30 à 21h00. Tapis de Yoga non fourni.



Depuis six ans maintenant, j'anime des séances de sophrologie chaque mercredi soir à THORAISE. Cette année, notre groupe d'une quinzaine de personnes a la chance de bénéficier d'un cadre d'exception dans notre maison communale flambant neuve !

Mais qu'est-ce que la sophrologie ?

C'est une discipline mise au point il y a presque 60 ans par un neuro-psychiatre d'origine colombienne, Alfonso CAYCEDO, qui permet de développer nos capacités personnelles et d'améliorer ainsi notre vie quotidienne.

Sentir son corps, maîtriser ses émotions, évacuer le stress et les pensées négatives... la sophrologie mobilise et renforce toutes les ressources positives que chacun porte en soi. Elle permet de gérer l'anxiété, de préserver notre santé, d'adopter une attitude positive, de nous relaxer et lâcher prise, de stimuler notre concentration, notre mémoire, de retrouver confiance en nous, de gérer les tensions, les douleurs et retrouver un sommeil de qualité...

Le corps devient alors plus présent et laisse ses potentiels se dévoiler. Pratique physique et mentale, cette méthode s'appuie sur un travail autour de la respiration, des mouvements du corps, de la relaxation et de la visualisation positive. A travers un ensemble d'exercices et de techniques spécifiques, la sophrologie offre la possibilité de mobiliser nos ressources pour gérer un problème ponctuel ou tout simplement, pour évoluer vers une existence plus sereine.

En attendant les informations relatives à l'organisation des séances pour la prochaine saison qui vous seront communiquées dans le bulletin municipal de l'été, Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une très belle année 2019 !

« La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre comment danser sous la pluie » (Sénèque)

Martine STEMMER, sophrologue.



La SOPHROLOGIE dans notre village

L' **Opération brioches de l'Adapel** a rapporté cette année la somme de 384 €.

Nous remercions Mmes Françoise MAIROT, Marie-Jeanne CORNE, Joëlle VALOT, Bernadette WALLIANG et Geneviève WILMART et remercions aussi tous les donateurs.



La Chorale de THORAISE, ou « Au Chœur Des Chants » (ACDC en abrégé, mais la ressemblance avec le célèbre groupe musical s'arrête là !) est l'une des associations qui animent la vie de notre village. Fondée en 2005 par Maxime NICOLAS, la chorale compte actuellement 32 membres, issus environ pour un tiers de notre Commune, les autres choristes provenant pour l'essentiel des villages voisins.

Comme toute association qui se respecte, notre groupe vocal vit de projets : ainsi au cours de l'année écoulée, elle a participé à la Fête de la Musique à Besançon, puis à THORAISE en partenariat avec une chorale allemande. Elle a ensuite été invitée à l'Hôtel Clevans, siège du commandement militaire de Besançon, à l'occasion des Journées du Patrimoine. La nouvelle année musicale a débuté avec deux concerts, donnés les 9 et 10 Novembre au Grand Kursaal en compagnie d'autres chorales de Maxime Nicolas, et intitulés « 100 ans de guerre et d'amour », devant 1500 spectateurs au total. Nos choristes, toujours en association avec d'autres groupes, ont ensuite été conviés à la Maison de Retraite Jean XXIII pour une prestation devant les pensionnaires le 27 Novembre.

Parmi les événements déjà programmés à suivre, une rencontre avec la chorale « la Petite Fugue » de Mouthe le 13 Avril, la Fête de la Musique en Juin, puis la commémoration des 230 ans de la Révolution Française à l'Hôtel Clevans, enfin un déplacement en Bavière les 15, 16 et 17 Novembre 2019 pour répondre à l'invitation de leurs homologues Allemands.

Notre chorale locale répète dans la salle polyvalente tous les Jeudi soir hors vacances scolaires, de 20 à 22 heures, elle est ouverte à tous celles et ceux qu'anime l'amour du chant, dans un répertoire essentiellement tourné vers la variété française (mais pas uniquement !), et tout cela dans la bonne humeur, ce qui ne gâche rien ; avis aux amateurs, ils sont les bienvenus !

Après ses aventures en République Tchèque, notre chorale poursuit sa carrière internationale en recevant cette fois son homologue allemande de VOHRINGEN, en Bavière, à l'occasion de la Fête de la Musique. A l'issue d'une Journée riche en péripéties (la Commission de Sécurité est passée en début d'après-midi pour décider si la nouvelle Mairie pouvait être ouverte ou non au Public), l'inauguration officielle de celle-ci a pu se faire en musique.

Les deux ensembles ont terminé la rencontre par un repas en commun très convivial et animé, occasion de nombreux échanges chargés de sympathie.

Et on s'est promis de se revoir, nos chanteurs locaux sont invités en Allemagne en Novembre 2019.

UNE ANNEE AVEC L'AMICALE THORAIISIENNE

Le traditionnel repas des anciens offert par l'Amicale Thoraisienne aux seniors de plus de 70 ans a sonné le début d'une année riche en activités pour l'association. De nombreux sexagénaires ont pris part à la fête pour partager un moment particulièrement convivial autour d'un repas d'exception. Rendez-vous est pris pour le 6 Janvier prochain.

Le 23 février, une vingtaine de joueurs de tarot se sont retrouvés pour participer à une soirée cartes et collation, bien sympathique.

De même le 22 septembre dernier, pour les férus de belote.

Pour les enfants venus le matin du 31 Mars, la chasse aux œufs fut très appréciée. Ils se sont activés à rechercher les chocolats dissimulés ici et là dans le centre du village.



Ce 7 Avril, équipés de sacs poubelles et de gants, quelques Thoraisiens ont arpenté les rues du village, les chemins et coteaux à la recherche du moindre détrit. Comme à chaque fois, on ne peut que déplorer le manque de savoir vivre, l'irrespect de notre environnement de certains individus.

Remerciements chaleureux à tous les participants de cette matinée citoyenne au profit de notre beau village.

En ce début du mois de juin, avec l'aide de la société de pêche La Concorde du Doubs, l'Amicale a organisé son concours de pêche annuel.

Une trentaine de pêcheurs, petits et grands ont pu s'en donner à cœur joie au bord du canal avant d'être récompensés par quelques lots.

Comme d'habitude, la matinée s'est terminée autour d'un repas champêtre ouvert à tous. C'est plus de 70 convives qui se sont retrouvés pour une journée très conviviale avec comme invité de marque, le soleil.



La soirée du 13 Juillet s'est déroulée, comme à l'accoutumée, dans la bonne humeur générale. Avec sa traditionnelle culisse de bœuf à la broche suivie par le feu d'artifices, tiré cette année sur la place du village, cette fête est toujours appréciée de tous les Thoraisiens et de leurs amis.

Grand succès pour le concours de boules le 7 octobre dernier où de nombreux joueurs se sont affrontés dans la bonne humeur.

Quelle ne fut pas la surprise en ce mois d'Octobre pour Mr et Mme BOUQUILLON de se retrouver à la salle commune pour un apéritif dînatoire organisé par les membres nouveaux et anciens de l'Amicale Thoraisienne. En effet, comme nous l'a rappelé Jean Michel MAY puis Serge TORTEAU, Guy et Josette ont été des membres actifs de l'Amicale. Nous leur souhaitons une bonne adaptation auprès de leur fille à AU-DANGE, commune du Bassin d'Arcachon.

Ce fut un véritable plaisir de se retrouver le 17 Novembre dans notre nouvelle salle pour la soirée choucroute où plus de cinquante personnes s'étaient réunies. Merci à Victor d'avoir fait le DJ !



L'année 2018 se termine avec le Noël des enfants ce 15 Décembre, et la venue du Père Noël avec distribution de friandises.

L'Amicale Thoraisienne vous souhaite une excellente année 2019 à toutes et à tous !

PENSEZ A PROTEGER VOS COMPTEURS CONTRE LE GEL

Le département Eau et Assainissement du Grand Besançon, qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'agglomération, rappelle que le gel peut entraîner d'importants dégâts sur vos installations. Pour éviter ces désagréments et des frais importants à votre charge, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace à vos appareils surtout quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

L'abonné doit mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique.

Sont à éviter, les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité. Ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place pour la période hivernale, doit être retirée le 1er mars 2019 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau, sont à la charge des abonnés
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.grandbesancon.fr/eau

EAU POTABLE : DES CHANGEMENTS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Grand Besançon, qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'agglomération, instaure à partir du 1^{er} janvier 2019, et à tous les usagers du service de l'eau, une nouvelle tarification dite « tarification durable ». Cette application généralisée fait suite à l'expérimentation menée avec succès depuis 2016 sur le territoire de la Ville de Besançon.

Buvez l'eau du robinet, c'est gratuit

Par une gratuité des 3 premiers m³ d'eau par logement, la tarification durable incite tous les usagers du service de l'eau potable à boire désormais au quotidien leur eau du robinet et ainsi, à réaliser des économies ; l'achat d'eau en bouteilles s'élevant en moyenne à 500 €/an pour une famille de 4 personnes.

Avec un tarif supérieur facturant les volumes dits de « confort », c'est-à-dire les consommations de plus de 100 m³ par an et par logement, les usagers sont également encouragés à maîtriser, voire à baisser, leur consommation d'eau.

Cette tarification durable ne concernant que les ménages, le tarif supérieur sera appliqué dès le premier m³ pour les commerces, services et administrations.

Déclarez votre logement pour des économies assurées

Pour bénéficier de la tarification durable et des 3 premiers m³ gratuits, chaque titulaire d'un contrat d'abonnement à l'eau potable doit déclarer le nombre de logements concernés (par exemple, le nombre de logements dans un immeuble en copropriété disposant d'un abonnement unique).

Au cours du 1^{er} trimestre 2019, les habitants de THORAISE seront interrogés via un courrier envoyé par le Département Eau et Assainissement du Grand Besançon (régie communautaire).

En l'absence de déclaration, le tarif supérieur correspondant aux volumes dits de « confort » sera automatiquement appliqué dès le premier m³.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.grandbesancon.fr/eau

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : VOTRE AVIS COMPTE

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau potable et Assainissement ont été transférées par les communes et leurs syndicats à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec la création d'une régie communautaire.

Sur THORAISE, le département Eau et Assainissement du Grand Besançon assure désormais l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement.

Un an après ce transfert de compétence, la régie communautaire (certifiée Qualité, Sécurité, Environnement) souhaite mesurer le niveau de satisfaction de ses usagers mais aussi connaître leurs attentes.

C'est pourquoi, tout au long du mois de janvier 2019, la société EFFITEL sondera par téléphone un panel de 2000 usagers avec des questions portant sur le prix de l'eau, le changement de mode de gouvernance du service, la qualité des prestations, ... L'objectif étant de faire ressortir les insuffisances éventuelles, et d'aider à la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du service rendu aux abonnés.

Le Grand Besançon vous remercie d'avance de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur susceptible de vous contacter prochainement.

Pour toutes précisions : eau@grandbesancon.fr

PRES DE CHEZ NOUS

MAIRIE

1 Rue de Surotte - 25 320 THORAISE
03.81.56.61.64 / mairie.thoraise@free.fr
Horaires : mardi 17h30 - 19h00 / Vendredi 14h30 - 16h00
Permanence téléphonique : lundi 8h30 - 11h30 / vendredi 8h30 - 11h30

Députée Doubs - Besançon Ouest

Fannette CHARVIER
7 Rue des Artisans, 25000 Besançon
fannette.charvier@assemblee-nationale.fr
03.81.21.28.05

ENEDIS (ERDF) - www.enedis.fr

Dépannage : 0810.333.025
Clients particuliers : 0 969 321 845
Clients producteurs : 0 969 321 800
connect-racco.erdfdistribution.fr

BIBLIOTHEQUE de BOUSSIERES

4 rue des Richets - Maison des Loups
Mercredi 13h00 - 16h30 / Vendredi 16h00 - 19h30
(juillet et août uniquement le vendredi)

UTILES

Médecins de garde 3966
SOS Médecins Doubs 0 810 41 20 20
Réseau Ginko bus 0 825 00 22 44
Ligne Bleue personnes âgées 03 81 25 82 58
Droits et démarches administratives 3939

ASSOCIATION SOINS SANTE

8 Rue Pasteur - 25320 MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU
03.81.56.57.55

Tous les jours (y compris dimanches et jours fériés)
De 7h00 à 7h30 pour les prises de sangs

De 11h30 à 12h00 pour injections et pansements

CONSEIL DEPARTEMENTAL - www.doubs.fr

Présidente : Christine BOUQUIN
03.81.25.81.25

DECHETTERIE

03.81.56.51.05

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50

Le samedi

De 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été)

(Fermée tous les 1^{er} jeudis du mois)

Gendarmerie de SAINT-VIT

16 Rue des Belles Ouvrières - 25410 SAINT-VIT
03.81.25.04.80

ACCUEIL - ECOUTE

SOS Amitié 03.81.52.17.17
Enfance maltraitée 0800.054.141
Enfance maltraitée et abus sexuels 03.81.21.81.43
Maltraitance personnes âgées 3977
Antenne Enfance Ado 03.81.25.81.19
Accueil Ecoute Jeunes 03.81.82.23.91
Alcooliques Anonymes 03.81.88.64.63
Drogue Info Service 0800.23.13.13
Sida Info Service 0800.840.800

SERVICE A LA PERSONNE

Permanence assistantes sociales

Centre médico social de SAINT-VIT
1 Rue Four - 25410 SAINT VIT - 03.81.87.70.95

INTERMED - 03.81.81.54.79

1er mardi du mois - 1 mois sur 2 de 10h00 à 11h30

Conciliateur de Justice - M. René COURTOIS - 06.45.73.32.73

Bureau des conciliateurs - Hôtel de Ville - Rue Sambin - 25000 BESANCON

ASSAD - Association d'Aide et Soins à Domicile
03.81.41.96.96

... Pour le prochain Bulletin ... Si vous souhaitez proposer une idée, un sujet, un article à faire paraître, n'hésitez pas à en faire part au secrétariat de Mairie !

LES RECYCLABLES dans le bac de tri

EMBALLAGES PLASTIQUES



Nouveau

pois / borquettes / boîtes / sachets / films



bouteilles / bidons / bocaux

EMBALLAGES METALLIQUES



délicat / aluminium

PAPIERS



journaux / magazines prospectus / catalogues cahiers / feuilles ardoisettes

EMBALLAGES EN CARTON



boîtes cartonnages briques alimentaires

MÉMO-TRI CHEZ VOUS, TROUSSE EMBALLAGES, ET TOILES PEUVENT SE TRIER



LE VERRE dans le conteneur à verre

EMBALLAGES EN VERRE

- bouteilles en verre
- bocaux
- bidons
- bouteilles
- verres
- carafes
- fioles
- récipients
- contenants
- pots
- bocaux / bidons / bouteilles



LES BIODECHETS dans le composteur

DECHETS DE CUISINE DE JARDIN

- Pour de compostage individuel au domicile, contactez le SYBERT au 03 81 21 15 80 - compostage@grand-besancon.fr
- **NE PAS METTRE :** viande, os, poisson, mâche d'ananas



UNE DOUTE ?

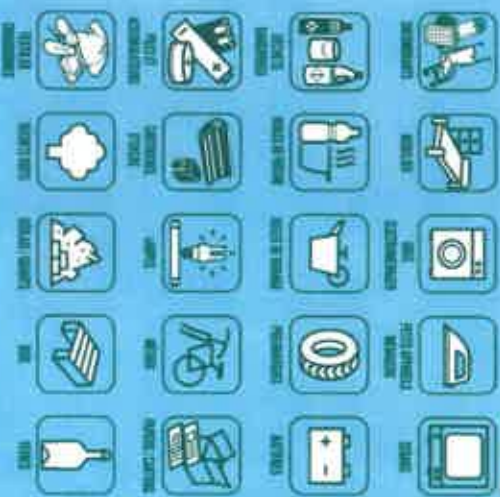
Une adresse gratuite des déchets
03 81 41 55 35

Grand Besançon



EN DÉCHETTERIE

Toutes les déchetteries du SYBERT sont accessibles aux habitants du Grand Besançon



RECYCLES VERTS - AFFICHES LES PAYSANES (10€)
MARCHÉS LOCALS - CONTACTER LE SYBERT

MÉMO-TRI LES BONS RÉFLEXES CHEZ VOUS

LES TEXTILES dans le conteneur à textiles



vétements / brags de maison chaussures (pas par paire) petites maroquinerie

• Prenez avant un bain. À la veille, au soir et à la ressource.



NE PAS METTRE : textiles souillés (huile, graisse...)

RETOUR MAGASIN

Plaques / batteries / appareils électro-ménagers, électroménagers / pneus / bouteilles de gaz extincteurs / cartouches d'imprimante...

Privilégiez le retour en magasin agréé ou un grand magasin pour ces équipements usagés

MÉDICAMENTS

Retour en pharmacie



Déchetteries gérées par le SYBERT
Opération Mobile de Besançon et en région pour le ramassage des déchets
ACCÈS PAR GARAGE - HORAIRES :
www.grandbesancon.fr - 03 81 21 15 80

Agence de gestion - D'Ingenieur gestion - AKKOR
94 avenue Desnouez à Besançon de 9h à 18h et de 9h à 18h
03 81 41 55 35 www.grandbesancon.fr
Grand Besançon

CHANGEMENT D'ORGANISATION DE COLLECTE À PARTIR DU 2 JANVIER 2019



2019

SECTEUR A

BOUSSIÈRES, BUSY, RANCENAY, THORAISE, VELESMES-ESSARTS, VORGES-LES-PINS

COLLECTE LE VENDREDI
 Décalé d'un jour après un jour férié
 Début des collectes : 4h30

TOUTES LES 2 SEMAINES
 Semaines paires : DÉCHETS RECYCLABLES
 Semaines impaires : DÉCHETS RÉSIDUELS

À NOTER

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2019 EST VALABLE JUSQU'AU LUNDI 31 DÉCEMBRE 2019.

Pour vous préparer au changement de fréquence, vérifiez vos dernières collectes pour les déchets résiduels et les recyclables sur votre calendrier 2018.

En cas de perte, retrouvez le calendrier de collecte 2018 sur www.grandbesancon.fr (ou en mairie).

COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DU BAC DE TRI EN JANVIER 2019

● THORAIN, VELESMES-ESSARTS

DÉBUT DE LA COLLECTE : 4H30



PENSEZ À SORTIR VOTRE BAC POUR 4H30.

Ne vous fiez pas aux habitudes : les horaires de passage des camions ont pu être modifiés dans votre commune.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	S 3	S 2	M 2	V 2	D 2
J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6
L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7
M 8	V 8	V 8	L 8	S 8	S 8
M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	M 9
J 10	D 10	D 10	V 10	M 10	V 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11
S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13
L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14
M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15
M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16
J 17	D 17	D 17	V 17	M 17	L 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18
S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19
D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20
L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21
M 22	V 22	V 22	M 22	S 22	S 22
M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	M 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25
S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27
L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28
M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30
J 31	D 31	D 31	M 31	V 31	L 31

CONTACT

☎ 03 81 41 55 35

Service gestion des déchets

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
 94 avenue Clemenceau à Besançon www.grandbesancon.fr



2019

SECTEUR A

BOUSSIÈRES, BUSY, RANCENAY, THORAISE, VELESMES-ESSARTS, VORGES-LES-PINS

COLLECTE LE VENDREDI
 Décalé d'un jour après un jour férié
 Début des collectes : 4h30

TOUTES LES 2 SEMAINES
 Semaines impaires : DÉCHETS RECYCLABLES
 Semaines paires : DÉCHETS RÉSIDUELS

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1
M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	L 2
M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3
J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4
V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5
S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6
D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7
L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9
M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10
J 11	D 11	M 11	V 11	M 11	M 11
V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12
S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13
D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14
L 15	D 15	D 15	M 15	V 15	D 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16
M 17	S 17	M 17	J 17	M 17	M 17
J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18
V 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19
S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20
D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21
L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23
M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24
J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25
V 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26
S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27
D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28
L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29
M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30
M 31	S 31	L 31	J 31	S 31	M 31

CONTACT

☎ 03 81 41 55 35

Service gestion des déchets

Accueil du public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
 94 avenue Clemenceau à Besançon www.grandbesancon.fr



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET TENDUS LES FINIRONT SE TRIENT

EMBALLAGES PLASTIQUES
 EMBALLAGES MÉTALLIQUES
 EMBALLAGES EN CARTON
 PAPIERS
 dans le bac de tri

LES EMBALLAGES EN VERRE
 dans le conteneur à verre

LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
 dans le bac vert

LES BUDÉCHETS
 dans le conteneur

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
 dans le bac gris

BIEN VIDER, inutile de fermer
AVEC ou sans **BOUCHON**

BIEN VIDER, inutile de fermer
AVEC ou sans **BOUCHON**

EN VRAIE pile dans un **SAC**

PAS D'OBJETS sur les emballages

SAUF papier de verre, de cuisine, de toilette

DANS UN SAC FERMÉ